Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260605-2026_06_05_004-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-TREPHINE, régulièrement convoqué par le Maire en date du 1er juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Nombre d'élus : 11	Présents : 7	Votants : 8	Procurations : 1
	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions :

Présents : GALARDON Georges, LE SCEL Josiane, LE PAVEC Guy, RUMIN Christelle, JEGOUIC Anthony, NICOLAS Marion, TRUBUIL Julien

Procuration : LE PAVEN Nicolas (à LE PAVEC Guy)

Absent : LE PAVEN Nicolas, LEROUX Aurélia, GOIC Marie Jeanne et JEGOU Eflamm

Secrétaire de séance : RUMIN Christelle

DÉLIBÉRATION 2026-06-05-004

Attribution subvention ROSTRENEN Football Club

Le ROSTRENEN Football Club a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour la saison 2025-2026.Un enfant de la commune est inscrit au club.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 30 € au ROSTRENEN Football Club.

Le Maire,

GALARDON Georges

MAIRIE SAINTE-TREPHINE 22480